

LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



MARS / AVRIL / MAI 2019

SOMMAIRE

Info Mairie.....	P. 2
La vie des commissions.....	P. 8
Saint-Aupre au passé.....	P. 9
La vie associative.....	P. 10
Le Dossier.....	P. 16
Infos générales.....	P. 18
À vos agendas !.....	P. 19

Retrouvez-nous sur Facebook!



LE DOSSIER

P. 16

Protection des amphibiens



RDV DEVANT **Le REPÈRE**
À 10h

Apportez gants et gilets fluos,
Les sacs seront fournis

APÉRITIF OFFERT EN FIN DE COLLECTE



04 76 06 01 06

Et n'oubliez pas de consulter notre site internet :
www.st-aupre.fr

LE MOT DU MAIRE

Concitoyennes, concitoyens,

Le recensement de la population est terminé. Je tiens à vous remercier pour votre collaboration. Mes remerciements s'adressent aussi aux deux agents recenseurs, Karine Siauve et Marie-Claude Drevet et à la coordinatrice Nelly Gibert. Nous saurons avec précision dans quelques mois le nombre d'habitants de notre commune. Pour information, à ce jour nous sommes 1168 habitants.

Comme chaque année, le mois de mars est réservé à l'élaboration du budget, aux ajustements budgétaires si nécessaires et au vote de ce dernier.

Pas d'augmentation de la fiscalité, pas de recours à l'emprunt !

La prudence, la sagesse nous invite, nous incite à une gestion réfléchie, raisonnée de nos finances communales.

Gérer c'est prévoir tel est notre fil conducteur aujourd'hui, demain.

Un sujet d'actualité : le grand débat national initié par le Président de la République. Afin que tout citoyen puisse disposer du droit de parole, d'une libre expression l'association Le REPÈRE a organisé une réunion d'initiative locale le 1er mars sur les quatre thèmes choisis à savoir : la fiscalité et les dépenses publiques – l'organisation de l'Etat et les services publics – la transition écologique – la démocratie et la citoyenneté.

Vous avez pu participer, vous exprimer c'est une bonne chose. Vous pouvez transmettre jusqu'au 15 mars vos réflexions personnelles en vous connectant sur : www.granddebat.fr

Mon vœu : que la montagne n'accouche pas d'une souris.

Je reviens vers vous sur un sujet récurrent mais toujours aussi prégnant : le bien vivre au village, le respect de l'autre et de l'environnement, les incivilités sous toutes ses formes. Cela devient insupportable malgré les nombreux rappels aux règles.

Tout citoyen se doit d'être autonome, responsable et de ne pas tout attendre de la communauté.

Je pense que l'énergie renouvelable que nous avons en nous doit nous permettre d'assurer, d'assumer une transition citoyenne pour le bien commun de tous et pour le bien de notre cadre de vie.

Et pourtant quelques réfractaires aux valeurs citoyennes continuent d'agir. Est-il normal, acceptable de constater cette pollution visuelle avec le « nouveau street art » des poubelles non rentrées après le passage de la collecte et laissées en bord de chemin ?

Usant de mes pouvoirs de police du Maire, je me réserve le droit de faire enlever ces dernières.

Attention : je fais ce que je dis et dis ce que je fais.

Nous organisons le dimanche 31 mars un grand nettoyage de printemps (voir l'info à l'intérieur). Je vous attends nombreuses, nombreux.

« Le printemps s'annonce toujours rempli de promesses sans jamais nous mentir, sans jamais défaillir.

L'équinoxe de printemps célèbre partout la naissance et la vie qui se déploie »- Michel Boutot.

Alors accueillons ce dernier comme un épanouissement.

Bien cordialement à vous.

Votre Maire

Pierre Durand.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public

Séance du 17 décembre 2018

2018-41 : Fixation des nouveaux tarifs des emplacements pour la Foire aux Chèvres

2018-42 : Autorisation de demander une subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) pour la reconstruction du Pont du Barreau

2018-43 : Versement d'un acompte sur la subvention 2019 pour la crèche les Zébulons

2018-44 : Recensement de la population 2019 : création d'emplois d'agents recenseurs et de coordonnateur communal

Séance du 18 février 2019 :

2019-01 : Modification des horaires de garderie scolaire

2019-02 : Autorisation à donner à M. le Maire de signer une convention de groupement de commande avec la CAPV dans le cadre du RGPD

2019-03 : Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur

2019-04 : SEDI – travaux sur réseaux d'éclairage public – renforcement poste de Saint Aupre le bas

2019-05 : SEDI- travaux sur réseaux de distribution publique – renforcement poste Saint Aupre le bas

2019-06 : SEDI- travaux sur réseaux de distribution publique – renforcement poste Saint Aupre le bas- enfouissement du réseau France Télécom

ETAT CIVIL

Naissances :

06/12/2018 RIONDET Maé

17/02/2019 LAURENT Clément

Décès :

16/12/2018 OTT Dominique épouse ODDOS

05/01/2019 FRAIX Anne veuve BERNERD

L'Etat civil que nous faisons paraître lors de chaque édition provient de la réception des avis de naissances, décès délivrés par la commune où l'événement a eu lieu.

Il arrive parfois que ces avis nous parviennent tardivement ce qui peut expliquer un décalage entre la date de l'événement et sa parution dans le bulletin.



VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL 11 JANVIER 2019

« Concitoyennes, Concitoyens, Chers amis(es),
C'est avec grand plaisir toujours renouvelé, partagé j'espère, que de vous accueillir dans notre charmante petite commune. Nous connaissons très prochainement, suite au recensement qui débute du 17/01 au 16/02, le nombre exact d'habitants. Réservez le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

2019 : ouvrons ensemble le livre du temps à venir. Il(s) nous restera à remplir jour après jour, mois après mois, les pages d'écriture de notre histoire locale, de nos projets, de nos joies, de nos peines, de nos espoirs.

L'espoir c'est vouloir quelque chose, la foi c'est croire en quelque chose, le courage c'est faire quelque chose alors que 2019 nous donne l'énergie, l'étincelle d'aller de l'avant car les désirs, les espoirs sont et demeurent les étoiles de notre vie.

La mémoire est toujours aux ordres du cœur : ayons, en cet instant une pensée émue, reconnaissante pour René Delphin, le citoyen des Chambures, qui a rejoint les ténèbres. J'ai aussi une pensée attristée pour les familles qui ont récemment perdu l'être cher et je les assure de toute mon amitié, soutien en cette dure et douloureuse épreuve de la vie.

Accueillons dans notre chaîne communale un nouveau mailon, Christelle stagiaire depuis le 1er janvier 2019.

Suite aux départs en retraite de Michelle Argoud, de Françoise Barbanson, un nouveau visage a rejoint l'équipe scolaire : bienvenue et bon vent à Florence Bayon.

Je me dois de souhaiter la bienvenue, d'accueillir de nouveaux concitoyens, de souhaiter un monde meilleur aux nouveaux nés de l'année.

Il est des concitoyennes discrètes mais oh combien efficaces, qui œuvrent depuis des décennies, donnent de leur temps, de leur amour.

L'altruisme est une connexion sereine, bienfaitrice, solide avec l'autre, les autres.

Je vous demande de témoigner toute notre admiration, reconnaissance aux « dames du comité paroissial » : Lucienne Allegret, Renée Perrin, Colette Sans, Marie-France Charat, Marthe Pesenti et Catherine Chamarier excusées.

Merci Mesdames pour votre engagement.

LA PAROLE EST À MES ADJOINTS EN COMPÉTENCE ET JE
CÈDE LA PAROLE À THÉRÈSE RIONDET »

Thérèse Riondet, 1ère Adjointe :

« Dans le domaine de l'Enfance, des changements sont intervenus au niveau de notre personnel périscolaire durant l'année 2018.

Fin décembre 2017 Michelle Argoud partait en retraite, puis ce fut autour de Françoise Barbanson début juillet 2018.

Avec Julie Billion-Grand, élue en charge des Ressources Humaines de la commune, nous avons restructuré l'équipe.

Cela correspondait aussi à l'année du retour à 4 jours d'école.

Je voudrais saluer publiquement le travail que font nos agents scolaires. Elles sont les relais entre la vie de famille et la vie scolaire, en assurant la garderie du matin, l'aide aux enseignantes de maternelle en tant qu'ATSEM, la préparation du restaurant scolaire, le service à la cantine, la garderie du soir, le ménage des locaux...

Le travail qu'elles font auprès de nos enfants est remarquable. Pas forcément aisé d'imposer les règles de la collectivité, le respect, l'acceptation de l'autre, le partage... bref tout ce qui contribue à la construction de l'enfant en collectivité, qui, petit à petit va le faire « grandir ». Ces temps-là sont à mes yeux très importants.

Alors pour encadrer nos 111 enfants, il nous faut une équipe soudée, encadrée, une équipe dont nous sommes à l'écoute. Cette proximité avec nos agents est très importante, c'est aussi pour cela qu'elles sont à nos côtés aujourd'hui ; permettez moi de vous les présenter :

Françoise Royer seconde l'enseignante des Moyennes/Grandes section de maternelle tous les matins, gère la garderie du matin, s'occupe des enfants à la cantine.

Fin juin Françoise quittera l'école pour une retraite bien méritée, après 29 ans passés au service de la commune.

Camille Giacchetto est ATSEM, en classe de Petite section. Elle est en poste à Saint-Aupre depuis 12 ans. Les petits l'adorent !!!

Alice Beaujelin accompagne les enfants dans le bus pour les transports quotidiens ; elle a aussi en charge le nettoyage des locaux scolaires et autres bâtiments communaux ; elle travaille pour la commune depuis 2 ans.

Florence Bayon a rejoint notre collectivité en septembre dernier. Nous lui avons confié la coordination de notre équipe périscolaire ; elle nous apporte son expérience d'une plus grosse collectivité. Nous apprécions vivement ses connaissances. Son expérience, son sens des responsabilités ajoutés à une équipe en place sérieuse et motivée, c'est l'assurance que notre collectif périscolaire fonctionne très bien.

Ajoutons à cela une excellente translation avec nos deux employées de mairie Magalie Dhalluin et Nelly Gibert. Je suis sereine !

Je voudrais aussi citer Héloïse Monin qui n'est pas là aujourd'hui mais qui assure la garderie du matin des tout-petits et un temps de cantine avec les maternelles depuis 2016.

Merci à vous toutes !

Un autre merci cette fois ci en direction du Conseil Départemental et plus précisément à Julien Polat pour l'octroi d'une subvention au titre des initiatives locales qui nous a permis d'acheter du petit matériel de cour pour les élémentaires ainsi que pour les maternelles.

Un petit mot de notre partenariat avec la Crèche les Zébulons qui perdure avec les co-financeurs que sont les communes de Saint-Etienne de Crossey et de Saint-Nicolas de Macherin.

Une nouvelle directrice Nathalie GAY est arrivée à la crèche en septembre 2018 et nous lui souhaitons la bienvenue.

6 enfants de Saint-Aupre sont accueillis au quotidien dans cette structure. Un membre du bureau des Zébulons est présent dans l'Assemblée.

Un autre clin d'œil aussi à notre partenaire AEJ oh combien dynamique sur notre bassin de vie !

Notre expérience avec les TAP a été une vraie réussite, stoppée à regret pour cause financière ; la dynamique d'AEJ est plus que reconnue sur notre territoire et l'action éducative prodiguée au travers des loisirs proposés est exemplaire. Merci à tous les bénévoles de cette association et à leurs employés et merci à Fabienne Couchet la Présidente de l'association d'être présente parmi nous.

En lien avec notre école je souligne également le formidable engagement de nos parents d'élèves dans le Sou des écoles. Et pas que... ce sont aussi de formidables comédiens... Ils nous le prouvent chaque année avec le spectacle de Noël. Grâce à toutes leurs manifestations réalisées sur la commune, les enfants peuvent bénéficier de multitudes d'activités : les sorties ski de fond, la classe de mer ou de montagne, les sorties au gymnase intercommunal, les sorties culturelles et bien d'autres...

Et merci aussi aux enseignants de bien vouloir endosser la responsabilité des sorties et d'encadrer tout ce petit monde !

Alors le Sou me permet de faire la transition avec toutes nos associations saintaupriennes.

Une dynamique associative permet à notre village de vivre de belles choses et d'accueillir un public large, sur le plan artistique, sportif, culturel, bref de quoi satisfaire beaucoup de monde.

Et puis les saintaupriens sont déjà un peu « mariés » avec Crossey sur le plan associatif je précise...

Beaucoup d'activités sont transversales et je m'en réjouis !

Avant de céder la parole à Pierre Galland qui va très certainement vous parler de la petite dernière, le Repère, je voudrais saluer les belles créations de Noël sous le préau.

Depuis deux ans, Marie Durif, Christine Chapon et Michelle Vachon France ont pris la direction des opérations avec de nombreux bénévoles et des enfants pour réaliser les ateliers créatifs de Noël.

Merci à elles et à tous ceux qui s'impliquent pour embellir avec des choses toutes simples notre village au moment des fêtes de Noël. »

Le Maire, Pierre Durand :

« Voilà tout le travail effectué en 2018 et les perspectives pour 2019. Je réitère, tous mes remerciements pour l'aide, le soutien financier apporté par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Pays Voironnais pour le fonds de concours alloué aux petites communes, proposition innovante, initiée en première main par Julien Polat 1er Vice-Président en charge de l'économie du Pays Voironnais. J'adresse les plus sincères remerciements à l'équipe municipi-

pale, au personnel administratif, technique, scolaire, aux membres extérieurs investis dans les commissions municipales.

Nous sommes une communauté de vie au service des concitoyens et fidèle défenseur du service public.

La notion du travail en équipe trouve sa juste mesure et tout l'engagement que nous y mettons.

Cette force de l'engagement est et sera toujours de contribuer à une vie communale harmonieuse, à la gestion, si vous me le permettez en « bon père de famille » de notre territoire, au bien être commun, de renforcer les liens de solidarité, d'écoute mutuelle, de proximité en faisant preuve d'humilité, d'équité entre tous. Ces deux concepts qui font défaut aujourd'hui, j'y reviendrais plus loin.

Alors quelle que soit la forme de l'engagement que l'enjeu soit local, régional, national, international la démarche du citoyen engagé est toujours la même : mettre sa pensée, sa parole, son action au service d'une cause collective afin de rendre le monde, la société meilleure en équité, en fraternité, en solidarité.

La communication, il me semble, doit se traduire par l'expression qu'elle soit écrite ou orale.

À cet effet, concitoyennes, concitoyens vous avez à disposition en mairie un cahier de doléances. Exprimez vous !

La situation de notre pays est plus que préoccupante.

Deux événements et non des moindres ont plus retenu mon attention bienveillante, mes interrogations légitimes, mes fortes inquiétudes en demain.

Le mouvement, la colère des gilets jaunes ne doit pas nous faire oublier que nous sommes toujours sous la menace de l'obscurantisme, du fanatisme, ces plaies de l'humanité. Les événements de Noël de Strasbourg nous rappellent tristement cette réalité.

Pensons aux familles, aux blessés touchés par cette folie meurtrière.

Deux images que vous avez certainement en mémoire m'interpellent : au mois de juillet les Champs Elysées, notre célèbre avenue, était en liesse lors de la victoire de la France en coupe du monde de football.

La France qui gagne.

Quelques mois plus tard, ces mêmes Champs Elysées traduisent la détresse, la colère, l'exaspération du « peuple jaune » ce n'est pas péjoratif tout au contraire.

La France qui se rebelle. Drôle de contraste me direz vous ! Pour mémoire les gilets jaunes sont encore aujourd'hui soutenu par plus de 55% de la population.

J'ai mal, mal à la France.

Platon disait : « pour connaître son peuple, il faut écouter sa musique », ainsi tout est affaire de partition, d'accord, de mélodie à deux voix : le Président de la République et les citoyens.

Posons nous la question :

Est-il nécessaire que la violence, la colère, les légitimes revendications sociales s'expriment pour se faire entendre, reconnaître, accepter ?

Se déconnecter des principes de réalité, d'équité, de respect engendrent frustrations, incompréhensions, sentiments d'injustices, rejets de la classe politique ?

Est-il normal, acceptable de penser à une France à deux visages ?

C'est pourtant la réalité que l'on oublie de voir, de prendre en compte. L'équité est l'essence même de l'Homme. Il le pratique avec justesse, justice, le manifeste avec humilité, respect, et l'accomplit en toute sincérité.

Ce sont ces principes intégrateurs à toute vie et reconnaissance sociale qui devrait guider si je peux me permettre, le Président de la République, la représentation nationale à rassembler ce qui est éparé et de faire sienne la citation de Confucius : « nulle pierre ne peut être polie sans friction, nul homme ne peut parfaire son expérience sans épreuve ».

La liberté d'expression est un droit constitutionnel. L'exercer est donc un droit reconnu dans le respect du pacte républicain.

Républicain suis-je, je ne peux que condamner la violence de certains extrémistes (je rappelle que le mouvement des gilets jaunes est pacifique), les actes de défiance qui au

bout du bout engendre l'affaiblissement de notre économie, de notre république, de nos valeurs.

Après tout cela, concitoyennes, concitoyens, élus, personnalités, présidents d'association, personnel communal, enseignants, industriels, artisans, agriculteurs, commerçants, Je vous souhaite de respecter les différences des autres parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir, de résister à l'enlèvement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille car le bonheur est notre destin véritable.

Nous devons méditer sur les causes qui peuvent produire le bonheur puisque lorsqu'il est à nous, nous avons tout et quand il nous manque nous faisons tout pour l'avoir. *Epicure*

Trinquons à 2019 ! »

Eclairage public : économies d'énergie à Saint-Aupre !



Depuis 2 ans, la Commission Voirie travaille sur la rénovation de l'éclairage public.

Mise au norme des compteurs et tableaux électriques, et changement des éclairages dont des Diodes Electroluminescentes (LED en anglais) particulièrement économes en énergie et avec un rendement lumineux particulièrement performant et des ampoules sodium dernière génération.

Mais le coût d'investissement est élevé, c'est pour cela que la commune s'est tournée vers le **SEDI (Syndicat de l'Energie De l'Isère)** pour être accompagnée sur la rénovation de son éclairage public. Le syndicat nous a apporté son aide sur ce dossier technique, tant pour la partie étude et diagnostic que pour la réalisation. Ils nous ont aussi largement financés grâce à des subventions.

L'investissement communal a été de 7 378,40€ sur un montant total de 36 892€. Le SEDI a participé de 29 513.60€.

Ces changements, commencés fin 2016 se sont terminés courant 2017 ; en 2018, nous avons donc une année complète... et les résultats sont là :

Consommation électricité éclairage public :

2016 : 7176 euros

2017 : 5097 euros

2018 : 3311 euros soit une économie de plus de 50% réalisée.

Nous avons choisi de baisser l'intensité de l'éclairage la nuit, ce qui n'engendre pas "une baisse du confort visuel" et permet également de réaliser des économies.

Chambre d'Agriculture

Notre concitoyenne, Maud Charrat (La Montagne) est élue à la Chambre d'Agriculture au titre de la Confédération Paysanne. Avec toutes nos félicitations.

LOCATION APPARTEMENT

La commune de Saint-Aupre propose à la location :

Un appartement, 53 route de la Maladière, d'une surface de 45 m2 situé au 1er étage comprenant :

- un séjour
- une cuisine avec réfrigérateur, kitchenette, plaques électriques ,
- 2 chambres
- salle de bain avec douche
- WC.

Il est équipé d'un chauffage électrique récent. Fenêtres changées en 2018.

Une place de stationnement est réservée au locataire.

Disponible à partir du 15 avril 2019.

Loyer : 300€

Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser votre candidature avant le 22 mars accompagnée de la copie recto verso de votre pièce d'identité, contrat de travail, et les 3 derniers bulletins de salaire.

Votre demande sera étudiée en commission CCAS :

Mairie de Saint-Aupre - CCAS

72 Route du Champtoraz -

38960 Saint-Aupre

Meilleurs vœux 2019 ! La vidéo est toujours en ligne !

Le Maire Pierre Durand, les élus et les employés municipaux de la mairie de Saint-Aupre ont préparé avec la grande aide de Léo, service civique, une sympathique vidéo pour vous souhaiter une bonne année 2019.

Pour la visionner sur www.youtube.com, taper « Vœux de Saint Aupre 2019 » dans l'encadré de recherche.

Déjà 555 vues au 26 février !



Les élections européennes : pourquoi, comment ?

Voter aux prochaines élections européennes, c'est poursuivre l'effort des fondateurs de l'Union européenne en faveur de la paix et de la prospérité. Seule institution de l'UE élue au suffrage universel direct, le Parlement européen constitue l'un des principaux fondements démocratiques de l'UE. Tour d'horizon des éléments essentiels pour savoir comment faire entendre sa voix aux prochaines élections.

Voter aux élections du Parlement européen, c'est ne laisser personne d'autre que soi choisir ceux qui prendront des décisions importantes au quotidien :

- En tant qu'organe législatif de l'Union européenne, le Parlement peut être considéré comme "la voix des citoyens" dans l'UE : conjointement avec le Conseil de l'UE (composé des ministres des 27 États membres qui se réunissent une centaine de fois par an autour d'un domaine particulier : Agriculture, Affaires étrangères, Économie...), il décide des actes législatifs qui ont un impact sur le quotidien des Européens, comme la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs, l'environnement et la plupart des secteurs de l'économie.
- Le Parlement vote le budget annuel de l'UE établi avec le Conseil. Il peut ainsi exercer son droit d'adoption ou de rejet global du projet budgétaire qui lui est présenté. C'est aussi lui qui prend les décisions relatives aux dépenses "non obligatoires" et peut proposer des modifications sur les dépenses dites "obligatoires".
- Le Parlement exerce un contrôle démocratique sur les institutions de l'Union (approbation de la Commission européenne par exemple).
- L'approbation du Parlement européen est aussi nécessaire pour la plupart des accords internationaux passés par l'UE. Le Parlement européen contribue aussi à façonner la politique de développement et d'aide humanitaire de l'UE.

De plus, depuis 2014, le scrutin européen a un impact décisif sur la désignation du Président de la Commission européenne : selon le traité de Lisbonne (art. 17 § 7 TUE), le président de l'exécutif européen peut désormais être la tête de liste du parti majoritaire aux élections européennes. Au moment du vote, les électeurs choisissent donc non seulement une liste de députés, mais ils expriment aussi leur préférence pour un candidat à la présidence de la Commission.

Quelques exemples de domaines dans lesquels le Parlement européen joue un rôle :

- Suppression des frais d'itinérance (roaming) en Europe.
- Adoption de mesures pour limiter les effets du réchauffement climatique dans le monde en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des voitures, de l'industrie et des centrales électriques.

- Protéger les droits d'auteur en Europe à l'ère numérique.
 - Garantir la transparence dans les négociations des accords commerciaux entre l'UE et des pays tiers.
 - Garantir la protection des données personnelles.
 - Défense du principe "à travail égal, salaire égal" avec la révision de la directive sur le détachement des travailleurs.
 - Création du Parquet européen pour lutter contre les fraudes.
 - Adoption de mesures contre le blanchiment de capitaux contribuant à la lutte contre le terrorisme.
- Établissement d'un corps européen de garde-côtes et de garde-frontières contrôlant les frontières extérieures de l'UE.

LES ÉLECTIONS, CONCRÈTEMENT

Le Parlement est composé de **705 députés européens, qui ne siègent pas par nationalité mais par groupes politiques transnationaux** (il y en a 8 actuellement) et travaillent en commissions techniques sur l'ensemble des domaines de compétences de l'UE. Le Parlement se réunit environ une fois par mois à Strasbourg pour le vote des propositions de lois.

Les députés européens sont élus **tous les cinq ans au suffrage universel direct**. Les sièges sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque État membre, qui déterminent les modes de scrutin, les circonscriptions, les conditions d'éligibilité et le règlement du contentieux électoral. En France, **la loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen a rétabli la circonscription unique** (modèle majoritaire des pays de l'UE) afin de garantir le pluralisme politique, renforcer le caractère européen du scrutin et le rendre plus compréhensible pour les électeurs.

Les élections ont lieu au suffrage universel direct à un tour. En raison du Brexit, qui entraîne une recomposition du Parlement européen au profit de plusieurs États membres sous-représentés, **la France élira en 2019 une liste de 79 députés européens**, soit cinq de plus qu'aux élections de 2014. Chaque électeur devra choisir une liste parmi toutes celles présentées par les partis et groupements politiques, chaque liste devant compter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir.

Les candidats sont élus selon **les règles de la représentation proportionnelle**, au scrutin de liste à la plus forte moyenne. De ce fait,

- les listes ayant obtenu au moins 5% des votes ont un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix,
- les sièges sont attribués aux candidats selon leur ordre sur chaque liste.

Source : www.gouvernement.fr

Les élections européennes à Saint-Aupre



Dimanche 26 Mai
Salle du Conseil en Mairie

N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et de votre carte d'électeur avant de vous présenter au bureau de vote !

Suite à la réforme électorale (décret n°2018-343 du 9 mai 2018) vous pourrez vous inscrire sur la liste électorale **jusqu'au dimanche 31 mars**.

La Mairie tiendra une permanence pour les inscriptions le **samedi 30 mars de 10h à 12h**.

Les inscriptions sur les listes peuvent se faire via le site www.service-public.fr ou **en mairie** muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Attention : Les électeurs en situation de double inscription sur les listes électorales municipales et consulaires ont jusqu'au 31/03/2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits. A défaut ils seront radiés de la liste électorale communale et resteront inscrits sur la liste consulaire.

Cérémonie du 19 mars :

Le 19 mars a été institué Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette date est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. À cette occasion, la FNACA, Comité de la Sure vous invite à la cérémonie officielle :

Mardi 19 mars à Saint-Aupre le bas à 11h



Cérémonie du 8 mai

La Cérémonie de Commémoration de la Victoire de la Seconde Guerre Mondiale aura lieu



Mercredi 8 Mai

à Saint-Aupre le haut à 8h45

et

à Saint-Aupre le bas à 9h30

Fermeture Route de la Maladière



Par arrêté municipal 2019-12 du 11 février 2019, la circulation des véhicules à moteur est **interdite sur la route de la Maladière entre 19h et 7h du 18 février 2019 au 31 mars 2019**.

Pesticides / herbicides Attention la loi a changé

Le 23 janvier, le Parlement a définitivement adopté une proposition de loi écologiste qui interdit en France les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, etc.) dans les espaces verts publics et dans les jardins particuliers à compter de 2020. L'Assemblée nationale a voté ce texte dans les mêmes termes que le Sénat le 19 novembre.

Le texte interdit aux **personnes privées ou publiques** d'utiliser, à **partir du 1^{er} janvier 2020**, les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades « *accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé* », à l'exception des voies ferrées, des pistes d'aéroport ou des autoroutes pour des « *raisons de sécurité publique* ». Les pesticides pourront par contre toujours être utilisés en cas d'urgence sanitaire.

Par ailleurs, à **partir du 1^{er} janvier 2022**, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites.

Au printemps dernier, la municipalité a été alertée par des apiculteurs amateurs et professionnels de Saint-Aupre et Saint-Etienne de Crossey : il devient de plus en plus difficile de garder des ruches en bonne santé dans la région. L'utilisation des produits phytosanitaires, pesticides et herbicides devient en évidence la cause principale de la mise en péril de la biodiversité. On ne compte plus ces derniers temps les alertes concernant la disparition d'espèces animales ou végétales.

Pour les particuliers, vouloir accroître son confort à court terme et sans discernement peut nous coûter très cher à long terme. **Il existe pour un jardin particulier ou une surface modérée des solutions « propres » et moins coûteuses que les poisons chimiques sensés faire des miracles.**



Pour les professionnels, il est de plus en plus démontré que des méthodes de culture et d'élevage « sans produits phytosanitaires » sont économiquement viables.

Par ailleurs, nous rappelons que **la réglementation est fixée par le Code rural et elle est très précise (horaires de pulvérisation, quantités, proximité des cours d'eau et des zones de captage, proximité des habitations et des zones d'activité humaine etc...)** et les **prescriptions indiquées sur les étiquettes de produits utilisés doivent être scrupuleusement respectées.**

Nous devons changer nos habitudes de façon radicale dans ce domaine afin que nos enfants et petits enfants puissent continuer à profiter de notre patrimoine naturel.

LA VIE DES COMMISSIONS

COMMISSION ENFANCE SCOLAIRE



Thérèse RIONDET

Début des inscriptions scolaires pour la rentrée 2019

Pour les nouveaux élèves de petite section maternelle (enfants nés en 2016) et les nouveaux arrivants tous niveaux de classes confondus,



Nous vous demandons de bien vouloir passer en mairie **avant le 15 mars** pour inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2019.

Il faudra vous munir de votre livret de famille, pièces identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le secrétariat de mairie vous donnera alors les instructions pour prendre rendez-vous avec la directrice de l'école.

Pour ceux qui ont déjà envoyé un mail lors des demandes de préinscriptions en février, vous recevrez par mail début mars le formulaire et les modalités d'inscriptions.

Pour toutes questions, **contactez la mairie au 04 76 06 01 06**

COMMISSION VOIRIE

Mise en place des points auto-stop organisé REZO POUCE à Saint-Aupre



Comment ça marche ?

Le Pays Voironnais équipe son territoire de **points d'arrêt** sur lesquels les auto-stoppeurs peuvent se positionner. Le véhicule peut s'arrêter en sécurité pour prendre en charge l'usager.

Automobiliste, attention de bien vous arrêter en dehors de la chaussée pour ne pas gêner la circulation automobile et vous réinsérer en toute sécurité.

La dépose se fait en accord entre les deux usagers de la voiture : pas de lieu prédéfini

Faites partie de la communauté Rezopouce et inscrivez-vous sur la **plate-forme internet dédiée** !

Les automobilistes et les auto-stoppeurs se reconnaissent grâce à leur carte de membre et au macaron apposé sur le pare brise du véhicule. La sécurité dans la prise en charge est ainsi renforcée.

Pour connaître les points d'arrêt et les informations pratiques : www.rezopouce.fr

Tout le monde peut être auto stoppeur

Plus il y a d'auto-stoppeurs, plus la pratique est forte, plus le système est efficace.

L'auto stop organisé est pratique pour les lycéens (+ de 16

ans) et étudiants qui voyagent en période creuse, pour les salariés du quotidien qui font de petites distances ou pour quiconque souhaitant prendre un transport collectif (Train, Express...)... Ce projet a été financé à 80% par l'Etat, le territoire à Energie positive pour la croissance verte.

Pour toute information et faire votre inscription : www.rezopouce.fr

À Saint-Aupre :

Les sites d'implantation de panneaux "auto stop organisé" seront mis en place courant février-mars :

Point arrêt 1 : Village (au Parking des Grands Prés) en direction de Miribel

Point arrêt 2 : Village (face à la mairie) en direction de Voiron

Point arrêt 3 : Verdun (sortie lotissement sur la Route de Miribel) en direction de Voiron

Point arrêt 4 : Rosetière (sortie lotissement D49 Route de miribel) en direction de Voiron

Point arrêt 5 : Le Chevalier (Route de Miribel) en direction de Voiron

SAINT-AUPRE AU PASSÉ

La statuette de la Vierge du Plan

Après le vol de l'ancienne statue, Maurice Bourgeois, alors Président du Comité paroissial, demande à une jeune artiste locale, Andrée « Dédée », fille d'Hélène et Joseph Buisson, de créer une nouvelle vierge.

Elle fut mise en place et bénie par trois prêtres : Marmet, Recugna et Desmet, il y a bientôt 30 ans, en septembre 1989.

Hélas la statue en plâtre se désagrège.

Alors Andrée en a fabriqué une autre en céramique.

Sa mise en place et sa bénédiction auront lieu en juin prochain.

Toute la population sera alors invitée à cet événement.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le REPÈRE

FORMATION PSC1
prévention et secours civiques de niveau 1



Formation PSC1 : diplôme Premiers Secours Civiques 1^{er} degré le 28 avril

Le REPÈRE organise un stage d'une journée qui vous permettra en une dizaine d'heures d'être capable de secourir les personnes en difficultés et de leur prodiguer les premiers soins avant l'arrivée du secours extérieur.

Cette formation est payante et le prix d'environ 60 euros. Elle se déroule selon une méthode de mise en pratique mettant les stagiaires face aux différents cas qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Ces cas sont regroupés en 8 modules dont : la protection, l'alerte, la victime s'étouffe, la victime saigne abondamment, la victime est inconsciente, la victime ne respire pas, la victime se plaint d'un malaise, la victime se plaint après un traumatisme.

Obtention du PSC1 : L'obtention du diplôme permet aux candidats d'entrer dans plusieurs branches du secourisme et de la sécurité civile par exemple pour les formations de sapeur-pompier.

Par ailleurs, d'autres métiers exigent également l'obtention du diplôme de PSC1 comme ceux qui exercent des métiers d'encadrement comme les maîtres-nageurs et les guides sportifs à l'exemple des randonneurs.

Si vous souhaitez participer, contactez nous au plus vite, il reste quelques places.

lereperestaupre@gmail.com

Nous appeler : **06 29 07 42 15** ou **06 18 10 61 70 (Léo)**

De plus en plus dynamique, l'équipe du REPÈRE avec l'aide de son volontaire service civique, Léo Carabin ! Le printemps s'annonce chaud, jetez simplement un œil sur **le programme ci dessous**. Et encore il ne vous dit pas tout !

Plusieurs expositions sont prévues : Gisèle Vial (peinture), expo nature Pic Vert
En attendant, celle de Noémie Gervais est toujours visible. L'équipe du REPÈRE continue à faire de son mieux pour poursuivre sa mission de tisseur de liens à travers la culture

au sens le plus large.

N'oubliez pas que le REPÈRE est point **lecture du Pays Vironnais**, vous pouvez passer pour réserver et/ou prendre vos livres, CD, DVD ou bande dessinée, Léo se fera un grand plaisir de vous renseigner.

Si vous voulez faire partie de l'équipe, porter vos idées ou aider beaucoup ou de temps en temps, ce serait avec grand plaisir que nous vous accueillerions, il suffit de passer nous voir au REPÈRE lors d'un des événements ou pendant une des permanences ou de nous contacter par mail.

Le programme en résumé :

	Événements	Statut	Horaires
tous les lundis	English : les bases puis discussion	OK	reprise le 4 mars 17h à 20h
Jeudi 7 mars	Atelier d'écriture		18h30-20h30
Mercredi 13 mars	récréation musicale	OK	à partir de 18h30
Dimanche 17 mars	Dimanche croissant		8h-11h
23 et 24 mars	week-end vannerie	OK	sur inscription
Du 25 au 31 mars	Semaine de la Biodiversité : expo, conférence, projection de films, spectacle	OK	
Mardi 26 mars	Spectacle Manu Galure	OK	20h30-22h30
Samedi 30 mars	projection de films environnementaux	OK	à partir de 17h00
Samedi 30 mars	Spectacle les Colporteurs	OK	19h30-20h30
dimanche 31 mars	avec la municipalité "Ménage de Printemps"	OK	10h00
Dimanche 7 avril	Vernissage expo Gisèle Vial et matinée croissant	OK	à partir de 8h30
12, 13 & 14 avril	Vive le Spectacle ViVanT ! (musique, slam, théâtre...) des infos complètes très bientôt		à définir
Dimanche 21 avril	Dimanche croissants et chasse aux oeufs	OK	
Dimanche 21 avril	Répétition publique "Entre Parenthèses" chanson humoristiques	OK	19h00
Dimanche 28 Avril	Stage formation Gestes de Premier Secours	sur inscription	à partir de 8h30
Samedi 18 et dimanche 19 mai	Passion et Art		12h à 18h

Le REPÈRE est ouvert :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 16h à 19h
mardi de 18h30 à 19h30

et aussi à l'occasion des activités et événements qui s'y déroulent.

N'hésitez pas à entrer, il est toujours possible d'y boire un café une tisane ou un rafraîchissement !

Tous les détails sur notre site

www.lereperestaupre.fr

Contact :

lereperestaupre@gmail.com

Téléphone :

06 29 07 42 15

LA VIE ASSOCIATIVE



La 4^{ème} édition du week-end Passion & Art 2019 se prépare à Saint-Aupre pour les **18 et 19 mai prochains**.

Avec bien entendu, le « pilier » de la manifestation, l'exposition Croqu'Arts, salle du Tilleul, la zone d'exposition sera la même que l'année dernière : depuis la mairie à l'église, la place de l'église, et le domaine de la maison de la Tour. Les artistes les plus variés pourront s'y exprimer et partager avec le public leur passion.

Comme l'an dernier, trois scènes seront ouvertes, avec des créneaux de 3/4h de spectacle toutes les heures:

- Petite scène « intimiste » sous le préau de l'atelier de Michel Barral-Baron (à côté de la Mairie)

- Scène « bistrot » sous le préau du REPÈRE, sur la place du village

- Scène « champêtre » dans les jardins de Anne-Fleur et François (Maison de la tour)

Si vous souhaitez participer à cette merveilleuse fête culturelle, nous vous demandons de répondre par email à cette adresse avec les informations suivantes : lereperestaupre@gmail.com

Exposants :

Prénom Nom

N° tél

Type d'exposition

Démonstration possible : oui / non

Mètres linéaires souhaités

Mètres linéaires de grilles souhaités

Avez-vous un barnum (quelle taille)?

Musiciens / théâtre:

Nom du groupe / compagnie

Nombre de membres

Scène souhaitée

Jour / horaire souhaité

Nous tenons à garder l'aspect très convivial de ce week-end et avons rédigé une charte pour tous les participants que vous trouverez sur le site www.lereperestaupre.fr/passion-art/

Vous y trouverez en ligne toute l'information actualisée sur le programme des deux jours.

En espérant vous compter parmi les participants ou les visiteurs de Passion & Art 2019.



La MUNICIPALITE de SAINT-AUPRE et CROQU'ARTS vous proposent

le dixième MELI MELO de PINCEAUX

rencontre des peintres amateurs de Saint-Aupre et des communes voisines

SAMEDI 18 et DIMANCHE 19 MAI 2019

dans la salle polyvalente de Saint-Aupre dans le cadre du week-end "Passion et Art"

sur le thème : « fête la fête ! »

Nous invitons tous les **peintres amateurs** domiciliés sur les communes de *Saint-Aupre, Saint-Etienne de Crossey, Saint-Nicolas de Macherin, Miribel-les-Echelles, Saint-Joseph de Rivière* à participer à cette exposition en compagnie des membres de l'association Croqu'arts .

Pour se faire connaître, nous les invitons à s'inscrire **par mail** aux adresses ci-dessous en précisant leur

NOM – PRENOM – ADRESSE – TELEPHONE – E MAIL

Evelyne Billion Grand - tél : 04 76 55 31 14

e mail : evelyne.billiongrand@orange.fr

Christian Argoud - tél : 06 13 17 01 81

e mail : christian.argoud@orange.fr

ou à retirer dans la Mairie de leur village , le bulletin d'inscription et le renvoyer à l'adresse suivante :

CROQU'ARTS , Mairie, route de Champtoraz, 38960 SAINT-AUPRE

Les inscriptions seront closes le 27 AVRIL 2019

Un règlement et une fiche de participation seront envoyés par mail aux artistes après inscription

Comité des Fêtes

Après avoir fêté dignement la Foire 2018 au cours d'un apéritif dinatoire offert à tous les bénévoles dans la bonne humeur, il est temps de penser à la Foire 2019. À noter que les associations participantes vont recevoir un chèque correspondant au partage des bénéfices réalisés et c'est un total de 10 000€ qui leur est ainsi distribué.

Tous les citoyens de notre village sont invités à participer à



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Le 8 Mars à 20h30 Salle du Conseil

Ordre du jour :

- Bilan moral et d'activités
- Bilan financier
- Renouvellement du bureau
- Projets et perspectives, préparation de la 414^{ème} foire
- Questions diverses

Pour bien préparer la Foire 2019, il est essentiel de mobiliser un maximum de monde pour assurer l'ensemble des tâches et renforcer l'équipe existante.

Vous trouverez sur le site www.foireauxchevres.fr/les-ag/ des documents qui montrent les postes à assurer.

La réussite de la manifestation est l'affaire de tous les Saint-Aupriens. Ne soyez pas timide !!!

Pour ceux qui sont déjà dans l'action, parlez-en à vos voisins, vos amis, votre famille. C'est le bouche à oreille qui fonctionne le mieux.

Contactez nous par mail, sur le site www.foireauxchevres.fr ou directement auprès des membres du Comité pour nous rejoindre.

Foire Aux Chèvres SAINT-AUPRE

Samedi 21 et Dimanche 22 septembre 2019

Toute l'équipe du Comité des Fêtes est à pied d'œuvre et prépare notre célèbre événement de septembre.

Comme chaque année, des animations, de la poule au riz, de la bonne humeur.

Nous garderons cette année le soleil que nous avons eu l'an dernier !!!

Si vous souhaitez déballer au vide-grenier, venez vous inscrire aux permanences qui se tiendront les samedis matin 7 et 14 septembre en mairie.

Sinon, si vous souhaitez donner un coup de main pour la préparation, le déroulement et le rangement, même si ce n'est que quelques heures, on a besoin de monde ; vous serez très bien accueilli ! Et tout particulièrement les deux jours avant la foire pour l'organisation du village, du parking. Des fiches d'inscription seront à votre disposition le jour de l'assemblée générale.

Tai chi chuan Le Goéland

Le Tai chi est un art de vivre. Dérivé des arts martiaux, il fait partie des exercices énergétiques de la médecine traditionnelle chinoise.

Pratiquer le tai chi, c'est rester souple, améliorer ses capacités respiratoires et cardiaques, faire travailler l'équilibre par le jeu du transfert d'une jambe sur l'autre. Mémoriser, coordonner, respirer calmement, ralentir le mouvement.

L'association a fêté ses 10 ans en même temps que le Nouvel an chinois.

Un temps fort où le groupe a su montrer au public une pratique déjà bien ancrée avec forme lente, rapide, éventail, sabre.

Des stages sont prévus :

- Stage d'éventail, samedi 16 et 17 mars à la salle du Tilleul à Saint-Aupre.

- Stage de Tai chi, Qi gong, Do in et méditation du 21 avril au 26 à Sainte-Enimie en Lozère.

À nouveau cette année, pendant le week-end Passion et Art le 18 et 19 mai, à Saint-Aupre, la participation de l'association est prévue.

Et toute l'année, des séances hebdomadaires sur Saint-Aupre et Saint-Étienne de Crossey auxquelles vous pouvez venir participer.

Pour tous renseignements, Céline 06 85 70 63 41 ou Danielle 06 08 74 42 28.

Site : www.taichichuanlegoeland.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

Sou des écoles :



Dimanche 03 Février 2019, la neige s'est invitée à la traditionnelle manifestation de l'Aligot/Saucisse organisée par le Sou des écoles de Saint-Aupre.

Les températures basses et les routes enneigées n'ont pas arrêté les gourmands, venus récupérer leur commande. Certains sont restés partager un moment convivial entre amis ou entre voisins au stand du vin chaud ou à la buvette qui se tenait à la salle des fêtes. « Nous nous sommes régalés, rendez-vous l'année prochaine... », nous ont confié des habitués.

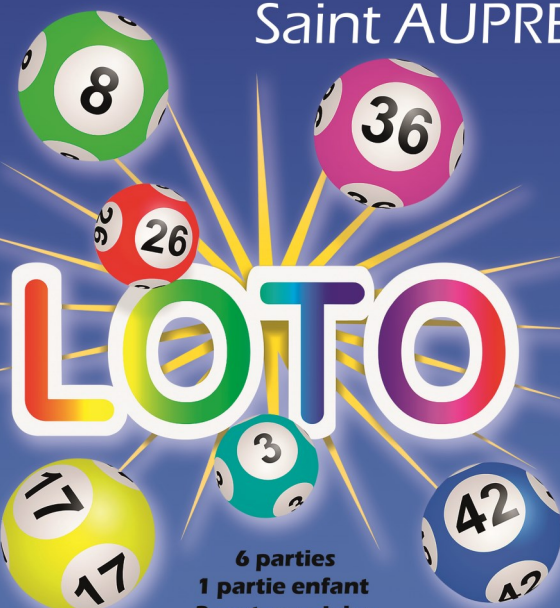
Merci à tous pour votre participation et votre présence. Un Grand Merci tout particulier à Christelle et Frank qui ont œuvré toute la nuit et toute la journée pour dégager les routes et sécuriser les déplacements de chacun.



Samedi 23 Mars 2019, le Sou des Ecoles organise le **Loto du Sou**. Pour la partie éco-responsable, la seconde collecte aura lieu le mardi 05 Mars à 16h45 (à la sortie de l'école). Comme expliqué lors de la précédente publication, nous acceptons les objets et jeux, en bon état. Cette année, toutes les ventes de carton se feront sur place. Début des parties à 19h en salle polyvalente. Buvette et petite restauration (sandwichs, quiches et gâteaux maison...).

Venez nombreux et surtout une très bonne soirée à tous.

Samedi 23 MARS
Saint AUPRE



Salle polyvalente 19h

Buvette - Sandwich - Pâtisserie

organisé par le Sou des Ecoles



Dimanche 16 Juin 2019 aura lieu la **Rando du Hibou**. La recherche des sponsors se poursuit, la brochure de communication est disponible sur simple demande.

Attention, date limite des retours le 01/04/19 pour garantir la publication et la diffusion des plaquettes dans les temps. Cette année, pas de parcours de Trail spécifique, nous accueillerons encore des food-trucks pour une restauration éphémère et proposerons des animations au cœur du village. Les prochaines réunions d'organisations vous seront rapidement communiquées.

Merci à tous pour votre participation.

Pour nous contacter :

La boîte aux lettres à l'entrée de la Mairie

Tél : 07 69 78 44 87

Courriel : soudesecoles.staupre@gmail.com

Compte Facebook : Sou des Ecoles Saint Aupre

LA VIE ASSOCIATIVE

Chorale La Stéphanelle en concert

Samedi 11 mai à 20h
Eglise de Saint-Etienne de Crossey

La saison 2018-2019 marque une date importante pour la Chorale La Stéphanelle car elle fête ses 40 ans ! C'est au cours de la saison 1978-1979 que Renée Riondet la fonde avec un petit groupe de femmes pour devenir un chœur mixte fort actuellement de 80 choristes.

Pour fêter cet anniversaire, la chorale prépare actuellement un concert spécial sous la direction de sa Cheffe Annabelle Baruteau qui a sélectionné un programme éclectique et choisi.

Elle prépare des musiques du monde (savantes et populaires) et surtout une grande Cantate de César Franck, musicien romantique du 19^{ème} siècle : REBECCA pour chœur, solistes (soprano et baryton) et piano.

Retenez la date du 11 mai pour venir nombreux à l'église de Saint-Etienne de Crossey, applaudir ce concert exceptionnel !

CONCERT
Eglise
ST ETIENNE DE CROSSEY
Samedi 11 Mai 20 h
CHORALE
LA STEPHANELLE
Rébecca
Paul COLLIN / César FRANCK
Direction : Annabelle BARUTEAU
Piano : Daniel BERTHET
Personnages solistes :
Rébecca : Aurélie SAGE (Soprano)
Eliézer : Sergio VILLEGAS-GALVAIN (Baryton)
2ème partie : Chants du Monde
Participation libre

Collectif citoyens solidaires pour demain

Les news :

Fin janvier, l'association a organisé une projection au cinéma de Voreppe de « Après Demain », le 2^{ème} documentaire de Cyril Dion. Une salle pleine et une table ronde en présence d'acteurs locaux du monde politique (Luc Rémond & Patrick Cholat, maires respectifs de Voreppe et de La Buisse et vice-président à la CAPV) du secteur économique (Pascal Mioche, président de l'association Centralp' et président de l'entreprise Automique et Industrie) et de représentants de notre mouvement citoyen (Allan Irvine et Inès Beyney) ont fait de cette soirée un très beau moment de partage et de communion.

UNE NOUVELLE PAGE DE NOTRE MOUVEMENT ET COLLECTIF CITOYEN EST EN TRAIN DE SE DESSINER.

A l'instar du rendez-vous qui avait été fixé en novembre 2016, 3 semaines après la projection de « Demain »* dans la salle des fêtes qui avait réuni plus de 200 personnes, nous organiserons un nouvel évènement au printemps prochain pour écrire et dessiner cette nouvelle page en présence de représentants des collectivités locales et d'entrepreneurs engagés !!!

Chacun aura sa place, pour venir voir, proposer, construire, s'engager, réagir...



*Pour ceux qui n'auraient pas vu ce documentaire césarisé en 2016 et qui a dépassé le million et ½ de spectateurs, le dvd est en prêt à la bibliothèque de Saint-Etienne de Crossey

Une sortie est en train de s'organiser pour se rendre sur le site agroécologique « Les Amanins » (centre co-fondé par Pierre Rabhi). Cette sortie est prévue avant les vacances de Pâques (date et programme en construction : surveillez les supports de communication : affiche, sites facebook, panneau lumineux)

Les
Amanins
Centre agroécologique

Vous cherchez un outil ou quelqu'un pour vous aidez ponctuellement? Pensez au Système d'Echanges Local initié par le Collectif CSPD.

Vous pouvez vous inscrire à tout moment sur le site internet <http://crosel.communityforge.net> pour proposer ou demander des biens ou services à l'ensemble du réseau.

LA VIE ASSOCIATIVE

A^{EJ}



L'accueil de loisirs **AEJ** RECRUTE

ses héros & héroïnes de l'été prochain



Qu'est-ce qu'un animateur / animatrice ?

Beaucoup diraient que c'est un étudiant qui trouve un moyen de financer ses vacances à l'autre bout du monde en arborant un costume de clown devant des enfants qui courent dans tous les sens.

Peut-être, mais pas que... sous le costume, se cache un professionnel aux multiples compétences. Savant alliage entre Marie Poppins et MacGyver, il connaît des petites blagues sympathiques, sait bricoler un moulin à eau, parvient à créer un imaginaire empreint de magie et d'aventure avec trois fils et un bout de tissu... et, surtout, il aime transmettre aux enfants, avec bienveillance et enthousiasme.

Partant pour l'aventure ? AEJ recrute pour l'été 2019, du 8 juillet au 30 août.

- Nous recherchons des animateurs / animatrices
- titulaires du BAFA complet ou stagiaires, BAPAAT / BPJEPS, ou équivalents
 - responsables, capables
 - d'assurer la sécurité physique et affective des enfants
 - bienveillant(e) et patient(e), qui aime partager, rire et rêver avec des enfants de 3 à 11 ans
 - qui apprécie travailler en équipe

Nous proposons des contrats d'Engagement Educatif de 3-4 semaines (54,60€ brut/jour pour un BAFA Complet). Une équipe d'animateurs permanents sera à votre écoute pour vous accompagner dans la mise en valeur de vos compétences et la concrétisation de vos idées.

Candidature à envoyer avant le 31 mars 2019 par mail.



Assemblée générale en famille

samedi 6 avril 2019
à partir de 16h
à l'AEJ

Bilans 2018
& perspectives

16h-18h - Bilans animés & ateliers d'échange
18h - Votes & élection du nouveau CA
Mais aussi...
- des espaces pour jouer en famille, de 16h à 19h, ateliers et espaces de jeux encadrés par des animateurs AEJ.
19h - Apéritif & repas partagé

Consolider
Expérimenter

Transmettre



Contact
AEJ - 04 76 93 42 31 - www.aej-crossey.fr
Amélie CERCEAU & Nicolas WONG
secretariat@aej-crossey.fr

LE DOSSIER

Protection des amphibiens

Pour la cinquième année consécutive, en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'association le Pic Vert, il a été décidé de poser les filets et les seaux le long de la RD 49 (route de Miribel, au dessus du lagunage) afin d'aider les amphibiens migrateurs à traverser cette zone dangereuse pour eux.

Le chantier d'installation du dispositif a eu lieu mi-février et plus de 200 mètres de filets ont été posés par des bénévoles de notre village et d'ailleurs.

Chaque matin, les relevés sont faits et les animaux sont transportés avec précautions dans le marais en dessous du lagunage.

C'est l'occasion de recenser la population (qualité et quantité) afin d'étudier ainsi son évolution sur plusieurs années. Tous les volontaires sont les bienvenus. Cette action s'achèvera fin mars.



A Saint-Aupre, Saint-Etienne de Crossey, Miribel et Saint-Nicolas, appel à la mobilisation !!!

Dès que les filets sont posés, et jusqu'à la fin du mois de mars, des volontaires passent tous les matins à 8h00 afin de récupérer les animaux piégés, de les recenser et de les relâcher dans le marais en toute sécurité afin qu'ils puissent remplir leur mission de reproduction.

Un grand merci à tous ces volontaires ainsi qu'aux propriétaires et exploitants de ces terrains qui autorisent cette action.



Pour la route de la Maladière, le Conseil Municipal de Saint-Aupre a pris un arrêté consistant à interdire la circulation nocturne entre le 1er et le 31 mars.

Cela permet de sauver de nombreux animaux même si certains automobilistes indécents ne respectent pas cette interdiction.

Merci de respecter ces horaires de non circulation sur cette petite route.

Bilan de la campagne 2018 (extraits)

Bilan complet en téléchargement sur le site du REPère rubrique « documents » www.lereperestaupre.fr/documents/

582 amphibiens ont été sauvés de l'écrasement cette année.

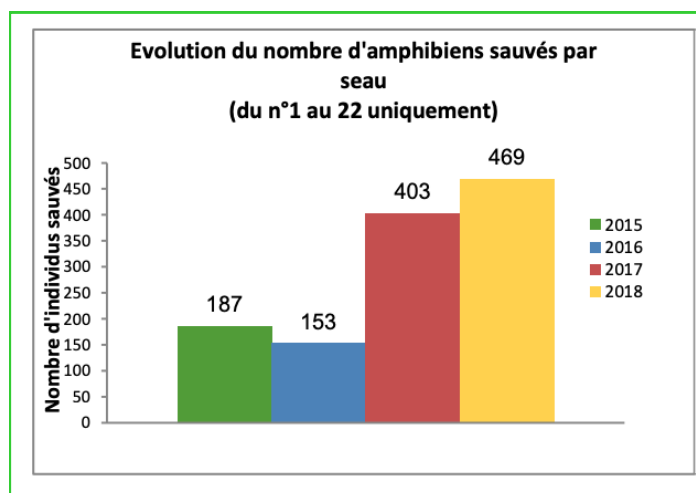
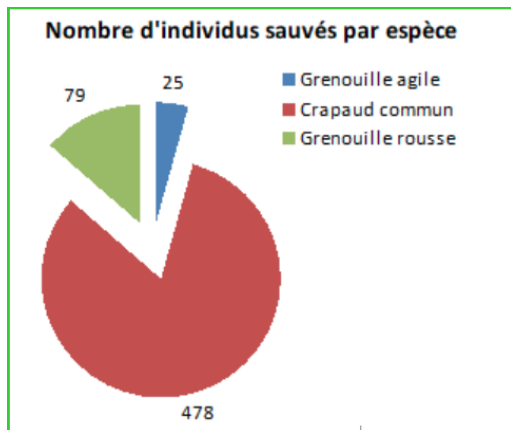
C'est un record qui tend à confirmer l'efficacité de la mesure de protection mise en place depuis 4 ans.

En effet, les résultats des années précédentes sont les suivants : 189 amphibiens en 2015, 153 en 2016 et 403 en 2017.

À nouveau, seules trois espèces ont été observées cette année encore dans des proportions relativement similaires aux résultats de 2017 : crapauds communs (478), grenouilles agiles (25) et rousses (79).

Malheureusement, les deux seuls tritons alpestres identifiés cette année ont réussi à contourner le dispositif et ont été retrouvés écrasés sur la route, ce qui démontre les limites de ce système (cf partie Perspectives à la fin de ce rapport).

Il est à noter l'absence totale de salamandres dont le dernier individu a été capturé en 2016. En revanche, on a retrouvé des cadavres de salamandres sur la route de la Maladière qui semble être une zone fréquentée par cette espèce. La circulation nocturne est interdite pendant tout le mois de mars, mais il y a toujours des automobilistes indisciplinés qui ne respectent pas cette mesure et accentuent ainsi les menaces qui pèsent sur la sauvegarde de ces animaux.



Perspectives

Cette dernière campagne de protection a été un succès malgré les difficultés liées à la météo et confirme l'enjeu du site pour les populations d'amphibiens.

Cet enjeu est d'autant plus fort aujourd'hui, que le lagunage de Saint-Aupre a subi avec succès en 2018 des opérations de réaménagement écologique qui ont eu un effet immédiat très positif avec une explosion des populations d'amphibiens.

Les difficultés rencontrées (météo, contournement du dispositif par certains individus malgré les précautions, nécessité d'une forte mobilisation humaine) démontrent cependant les limites de cette méthode.

Forts de quatre années de données, nous disposons désormais d'une bonne visibilité sur les couloirs de migration empruntés par les amphibiens. Avec de telles informations, il est impératif que le Conseil Départemental de l'Isère (CDI) avance sur la conception d'un passage à petite faune le long de cette voie pour permettre aux amphibiens de rejoindre leur lieu de reproduction sans danger et de manière pérenne.

Le Pic Vert a rencontré les représentants du CDI en mars 2018 pour aborder ce projet et suggérer une demande de subvention du CDI à l'agence de l'eau pour financer l'étude de futurs passages à faune sous la voirie.

Les élus dont M. Julien Polat, Vice-Président du Département et Conseiller Départemental du canton de Voiron, M. Pierre Durand, Maire de Saint-Aupre et M. Pierre Galland, Adjoint, se sont déclarés favorables à cette action.

Une étude de faisabilité a démarré fin août 2018. En attendant, le service aménagement du SDI aidera à la prise en charge de la campagne de protection 2019.

INFOS GÉNÉRALES

Pays voironnais

Le Pays Voironnais vous propose de nouvelles aides pour isoler votre logement, changer votre chauffage au bois ou votre chaudière fioul.

Changer votre chaudière fioul ou propane pour une chaudière bois

Le Pays Voironnais propose une aide à la conversion des chaudières individuelles fioul et propane par des chaudières automatiques bois d'environ 3000€ soit 20% du montant TTC des travaux sans condition de revenus. Cette aide est cumulable avec d'autres primes sous conditions de ressources comme le crédit d'impôt, ou les aides de l'ANAH.

Isoler votre logement

Vous souhaitez améliorer le confort de votre habitation tout en allégeant vos factures, découvrez les deux nouvelles aides isolation.

La mise en œuvre d'isolants « bio-sourcés » c'est-à-dire des matériaux issus de la biomasse animale ou végétale, garantissant un impact moindre en terme de santé humaine, vous fera bénéficier d'une aide bonifiée

Remplacer votre chauffage au bois

La mauvaise utilisation du bois bûche ainsi que sa combustion dans des appareils peu performants est en partie responsable de l'émission de polluants atmosphériques et constitue en ce sens un problème majeur de santé publique. Ainsi, le Pays Voironnais propose une aide afin de vous encourager à remplacer votre foyer ouvert (cheminée traditionnelle), insert de cheminée, foyer fermé, poêle et cuisinière avec ou sans bouilleur fonctionnant au bois, antérieur à l'année 2002, par un système à bois ou biomasse plus performant labellisé **Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent**. Cette labellisation garantissant de hautes performances énergétiques

et environnementales des appareils de chauffage au bois.

Le montant de l'aide accordée pour le remplacement des appareils de chauffage au bois bûche varie de **400€** (pour tous) à **800€** (en fonction de vos revenus), et ce quel que soit l'appareil éligible remplacé. Cette aide est financée par le Pays Voironnais et l'ADEME.

N'oubliez pas également que le choix d'un combustible sec (moins de 20% d'humidité) permet de baisser considérablement les émissions de polluants atmosphériques.

Attention : Pour bénéficier de ces aides vous devez contacter l'AGEDEN avant toute dépense et travaux : 04 76 23 53 50

Plus d'infos :

www.paysvoironnais.com

Saison culturelle à Saint-Etienne de Crossey



Vendredi 15 mars

20h30 – Salle des fêtes

Exaltação - Marcos D Project Jazz

Dans le cadre du Voiron Jazz Festival 2019

Avec Marcos de Oliveira (Guitare, chant, flûte), Zaza Desiderio (batterie), Greg Theveniau (guitare), Ewerton Oliveira (piano)

9 € plein tarif, 7 € tarif réduit, 5 € tarif enfant

C'est avant tout une belle histoire de rencontres et d'échanges. Celle de quatre musiciens réunis par MARCOS D. PROJECT, qui donne vie avec puissance et générosité aux compositions de Marcos de Oliveira. Ces partages d'une rare intensité créative ont per-

mis l'éclosion, au cours de ces six dernières années, d'une musique nouvelle et rafraîchissante : la nova bossa, inspirée par les grands compositeurs brésiliens. Ils véhiculent aussi un formidable message d'espoir : celui d'un lendemain meilleur. En plus d'être ce formidable catalyseur d'émotions, les sons et les mots que donne à entendre Marcos de Oliveira sont tout simplement jubilatoires.

Vendredi 5 avril

20h30 – Salle des fêtes

Catch d'Impro - Théâtre

Théâtre d'improvisation. Tout public 9 € plein tarif, 7 € tarif réduit, 5 € tarif enfant

La belle aventure de l'imaginaire théâtral alliée aux dures lois du catch, voilà de quoi faire un mélange explosif où les improvisateurs ne reculeront devant rien pour mener à bien leur combat humoristique. Le public chauffé à blanc imposera ses thèmes aux joueurs et décidera de qui sortira vainqueur de la rencontre. Le tout sera parsemé de contraintes techniques imposées par l'arbitre. Deux

duos de catcheurs-improvisateurs vont s'affronter tout au long de la soirée. Marc Balmand, arbitre de la F.I.C.I (Fédération Internationale de Catch Impro) sera là pour éviter tout dérapage.

Leur sort est entre vos mains !



Vendredi 24 mai

20h – Salle des fêtes

Le Grenier à Pépé - Cirque

Cirque acrobatique et musical. À partir de 4 ans - Tarif unique : 6 € Quel bazar ce grenier où Grand-Père, ancien artiste de cirque, a laissé toutes ses valises et autant de souvenirs ! Sûr que son petit-fils, en décidant de ranger ce lieu, ne s'attendait pas à faire une telle rencontre : au fond d'une malle, il découvre une marionnette plutôt particulière...

A VOS AGENDAS !



Mars

Vendredi 8

Comité des Fêtes

Assemblée Générale

20h30 salle du Conseil

Samedi 16

Le Goéland Tai Chi

Stage

Salle du Tilleul

Samedi 23

Sou des Ecoles

Loto

19h -salle du Tilleul

Vendredi 29-30-31

Conférence permaculture

Le REPÈRE

Dimanche 31

Grand nettoyage du village

Rdv 10h au REPÈRE

Avril

Samedi 6

ADAC Atelier Se défendre

salle du Tilleul

Samedi 13

Concert

Le REPÈRE

salle du Tilleul

Samedi 27

Foyer Sully

Soirée à Thème

19h salle du Tilleul

Mai

Samedi 18 et

Dimanche 19

Week-end Passion et Art

Méli Mélo de pinceaux

Toute la journée dans le village

Dimanche 26

Elections européennes

salle du Conseil

Bienvenue à Cédric Chave - Voironnais Gaz Maintenance et dépannage chaudière
06 14 37 43 28 -
587 route du Champtoraz

Maintenance et dépannage chaudière
06 14 37 43 28



Voironnais Gaz

voironnais.gaz@gmail.com

HORAIRES* D'ÉTÉ

DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
La Buisse	8h30 à 12h et 13h30 à 18h30					
Coublevie	13h30 à 18h30					
Moirans Tullins Le Pin St-Nicolas de Macherin	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	8h30 à 12h et 13h à 18h
Rives Montferrat	Fermé	13h30 à 18h30	Fermé	13h30 à 18h30	13h30 à 18h30	

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°130

Directeur de Publication :

Pierre DURAND

Tirage : 480 exemplaires

Conception, impression :

Mairie de Saint-Aupre

Trimestriel, Dépôt Légal : à parution

Comité de rédaction : Julie Billion-Grand, Thérèse Riondet,
Pierre Galland, Véronique Bally, Allan Irvine,
Nadia Jarrige, Philippe Schneider

Mars

St Etienne de Crossey

Lundi 4

Grand débat national : la bio-diversité organisé par l'association le Pic Vert -

20h30 - Salle du conseil

Jeudi 7

Assemblée du Collectif Citoyen -

20h30- Salle du Conseil

(ouvert à tous)

Vendredi 8

Soirée astronomie

«La naissance des exoplanètes »

-20h30 - Salle du conseil

Dimanche 10

Atelier yoga & relaxation

9h à 12h- Salle socio St Nicolas

de Macherin

Vendredi 15

Voiron Festival Jazz

Exaltação, Marcos D Project

20h30 - Salle des fêtes

Vendredi 22

Fête du printemps - Sou des Ecoles

16h - Place de l'école

Mercredi 27

Voyages en littérature

Escale en Asie

19h30 - Bibliothèque

Samedi 30

Contes du jardin - Association

Contelines (pour les 0 à 5 ans)

10h30 - Bibliothèque

Dimanche 31

Troc aux plantes

9h-13h Mairie

Avril

Vendredi 5

Saison culturelle -

Catch d'Impro

20h30 - Salle des fêtes

Samedi 6

AG - AEJ

à partir de 16h à l'AEJ

Dimanche 7

Pucier - Sou des Ecoles

8h30 à 17h - Salle des fêtes

Atelier yoga & détox

9h à 12h - Salle socio St Nico-

las de Macherin

Lundi 15 au vendredi 19

Atelier Cinéma

9h30 à 17 h - Salle des fêtes -

Places limitées

Mai

Vendredi 3

Don du sang

16h30 à 19h30 - Salle des fêtes

Samedi 11

Concert des 40 ans de

La Stéphanelle

20h - Eglise

Contes des couleurs

Association Contelines

10h30 - Bibliothèque

Mercredi 15

Club lecture

19h30 - Bibliothèque



Pour connaître la Pharmacie de garde la plus proche

www.servigardes.fr

0825 74 20 30 (0.15€ la minute)

Pour connaître le médecin de garde **appeler le 15**

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi : 16H00 - 19H00

Mardi : 13H30 - 17H45

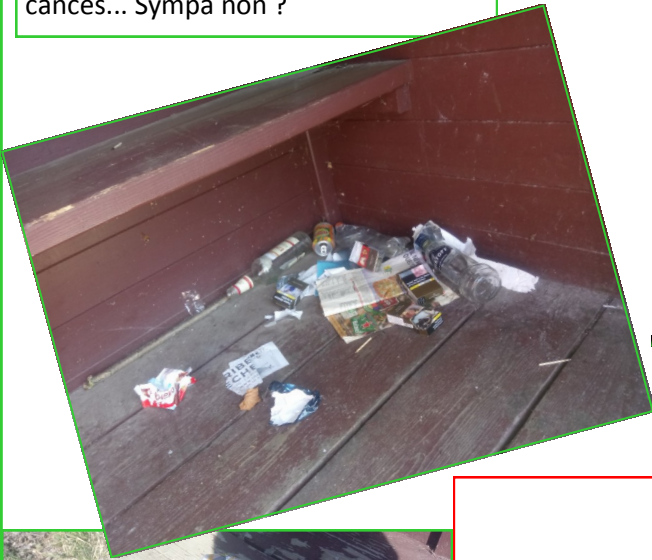
Jeudi : 13H30 - 17H45

Tél. : 04 76 06 01 06

Adresse : 72 route du Champtoraz - 38960 Saint-Aupre

Email : accueil@st-aupre.fr

Voici à quoi ressemblent certains de nos abribus après 15 jours de vacances... Sympa non ?



ALERTE POLLUTION VISUELLE !

RENTREZ VOS POUBELLES APRÈS LA COLLECTE !

Le non-respect du règlement
est passible
d'une amende

